
MUNICIPALITE

REPONSE ORALE

à la question de Madame la Conseillère communale Suzanne Sisto-Zoller
concernant le hêtre pleureur abattu en 2010 et situé sur le chemin des sens
et son éventuel remplacement

Renens, le 23 septembre 2011/AP/mae

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Lors de la séance du Conseil communal du 8 septembre 2011, Madame la Conseillère communale Suzanne Sisto-Zoller a posé une question concernant le hêtre pleureur abattu en 2010 et situé sur le chemin des sens et son éventuel remplacement.

A cette question, la Municipalité répond comme suit :

Effectivement, le hêtre pleureur n'a pas supporté les travaux de réaménagement du parc de la Gare et une fois ce constat établi, il a dû être abattu.

Il faut cependant relever que son enlèvement a mis en valeur un magnifique magnolia, ainsi qu'un cèdre de l'Himalaya. Ceux-ci perçoivent une lumière bienvenue et s'épanouissent.

Néanmoins, un nouvel arbre va être planté en novembre 2011, mais de moins grande envergure, ceci comme l'exige le règlement sur la protection des arbres.

La Municipalité considère par la présente avoir répondu à la question de Madame la Conseillère communale Suzanne Sisto-Zoller, posée lors de la séance du Conseil communal du 8 septembre 2011, concernant le hêtre pleureur abattu en 2010 et situé sur le chemin des sens et son éventuel remplacement.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire :

Marianne HUGUENIN (L.S.)

Jean-Daniel LEYVRAZ